

# Médecins, AirBnB... : ce qui a changé au 1<sup>er</sup> mai

Comme (presque) tous les mois, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur hier. Petit tour d'horizon de ces nouveautés qui modifient votre vie au quotidien.

## ● Les consultations médicales plus chères

Désormais, prévoyez deux euros de plus lorsque vous irez consulter un médecin généraliste: le tarif a évolué de 23 € à 25 €.

Cette mesure est une conséquence de la nouvelle convention tarifaire des médecins, validée en août 2016. Cette convention régit les relations des 115 000 médecins libéraux avec l'Assurance-maladie, et fixe leurs honoraires pour cinq ans.

Ce changement n'aura toutefois pas d'impact pour les patients bénéficiant d'une complémentaire: l'Assurance-maladie prend à sa charge 70% du coût, la complémentaire les 30% restants. Mais 3,3 millions de Français n'en ont pas souscrit.

Pour les enfants de moins de 6 ans, il faut désormais compter 30 €: cette nouvelle majoration de 5 € remplace la majoration pour les enfants de moins de 2 ans, ainsi que celle pour les enfants de 2 à 6 ans. Quant à la consultation obligatoire pour les nourrissons, elle passe de 33 € à 39 €. Enfin, les consultations à domicile seront désormais facturées 35 € (cela inclut les dix euros de majoration pour visite à domicile justifiée).

## ● Les tarifs du gaz à la baisse

Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie à environ 5,8 millions de consommateurs en France baissent de 3,3%. Dans le détail, cette baisse (hors taxes) sera de 3,4% pour les foyers se chauffant au gaz, de 1,2% pour les foyers utilisant le gaz pour la cuisson, et de 2,1% pour ceux qui en ont un double usage cuisson et eau chaude.

## ● L'usage d'AirBnB davantage encadré

Depuis hier, la taxe de séjour<sup>(1)</sup> pour les personnes louant un logement via AirBnB (d'un montant allant de 0,20 €



Consulter un médecin généraliste coûté désormais quelques euros de plus. Une hausse sans conséquence pour les patients bénéficiant d'une complémentaire.

(Photo d'illustration Patrice Lapoirie)

à 4 €, elle est due par personne et par nuit) est collectée directement par la plateforme dans 31 villes de plus, dont Grasse, Aix-en-Provence, Arles et Nîmes (elle l'était déjà dans 19 communes, dont Cannes, Nice, Antibes, Marseille, Avignon, Ajaccio...).

Par ailleurs, les communes de plus de 200 000 habitants peuvent désormais contraindre les loueurs de logements utilisant des plates-formes numériques à se déclarer en mairie: un décret publié dimanche dans le *Journal officiel* leur permet de créer un numéro d'enregistrement pour les meublés faisant l'objet d'une location de courte durée, afin de pouvoir vérifier qu'ils n'excèdent pas la durée limite légale de location de 120 jours par an lorsqu'il s'agit de résidences principales.

1. La taxe de séjour permet aux communes de «financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique».

## ● Nouvelles règles concernant le RSI

Certaines règles concernant les personnes affiliées au RSI, régime social des indépendants, sont modifiées. Elles sont relatives aux prestations en espèces versées en cas maladie et de maternité. «En cas de reprise du travail à temps partiel pour motif thérapeutique

faisant immédiatement suite à un arrêt de travail indemnisé à temps complet, une indemnité journalière est attribuée à l'assuré pendant une durée limitée et dans les conditions prévues à la présente sous-section si la reprise du travail est reconnue comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'assuré ou si l'assuré doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour reprendre une activité compatible avec son état de santé», détaille le décret.

## ● Évaluer en ligne un bien immobilier

«Patrim'», un service en ligne opéré par le Trésor public, est une aide à l'évaluation immobilière. Il est désormais consultable par l'acquéreur ou le vendeur d'un bien immobilier.

## ● Déclaration fiscale des professionnels

Cette modalité s'applique uniquement aux professionnels et entreprises. Leur déclaration fiscale annuelle doit être validée au maximum le 3 mai, deuxième jour ouvré suivant le 1<sup>er</sup> mai. Il s'agit, concrètement, de la déclaration de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, des effectifs salariés (pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ou CVAE).

## La tombe de Romy Schneider profanée

La tombe de l'actrice Romy Schneider, située au cimetière de Boissy-sans-Avoir dans les Yvelines, a été ouverte, vraisemblablement au cours du week-end, a indiqué hier une source proche de l'enquête, qui a été confiée aux gendarmes de la brigade de recherches de Mantes-la-Jolie.



«Un ou des individus ont descendu la pierre tombale et l'ont déplacée, occasionnant l'ouverture du caveau», selon cette source. «A ce stade des constatations, il n'y a a priori pas eu de dégradation.» Rendue mondialement célèbre à 16 ans par le rôle de l'impératrice Elisabeth d'Autriche dans la trilogie *Sissi*, Romy Schneider (de son vrai nom Rose-Marie Albach-Retty), est morte chez elle à Paris en mai 1982, à l'âge de 43 ans, dix mois après la mort accidentelle de son fils David, 14 ans. Les causes du décès de la star – suicide ou accident lié à l'absorption d'alcool et de médicaments – n'ont jamais été déterminées.

Avec Alain Delon, sur le tournage de *Christine*. (AFP)

## POLICE/JUSTICE

### Le père du tueur des Champs-Élysées devant la justice

Le père de Karim Cheurfi, l'homme qui a tué un policier sur les Champs-Élysées le 20 avril dernier, sera jugé: un magistrat du parquet l'a convoqué devant le tribunal correctionnel de Bobigny le 9 juin pour répondre de menaces de mort sur personnes dépositaires de l'autorité publique et apologie du terrorisme. Il s'était rendu vendredi, ivre, au commissariat de Noisy-le-Grand, en banlieue parisienne, et avait lancé aux fonctionnaires que si son fils n'avait pas tué le policier, c'est lui-même qui «l'aurait fait». Il a par la suite contesté avoir tenu ces propos. Lors de son audition, il avait expliqué avoir consommé de l'alcool et décidé de se plaindre au commissariat après avoir appris que le maire de Chelles – la commune de Seine-et-Marne où il habite et où résidait son fils, non loin de Noisy-le-Grand – avait refusé d'inhumer ce dernier dans le cimetière municipal. Dans l'attente de son procès, il a été placé sous contrôle judiciaire et soumis à une obligation de soins.

### Un abbé jugé aux assises pour viols et actes de barbarie

Un abbé intégriste doit être jugé à huis clos à compter d'aujourd'hui par la cour d'assises des Yvelines pour «viols» et «viols avec actes de barbarie» sur trois enseignantes d'une école privée des Yvelines qu'il dirigeait. Seules deux des trois victimes présumées ont souhaité se porter parties civiles dans ce procès. Le religieux, aujourd'hui âgé de 44 ans, avait été mis en examen et écroué en avril 2014 pour des actes présumés commis au sein de l'école Notre-Dame-de-la-Sablonnière à Goussonville, près de Mantes-la-Jolie, un établissement proche de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X<sup>(1)</sup>. La justice soupçonne l'ancien directeur de l'école d'avoir violé à l'automne 2010 trois enseignantes et de leur avoir fait subir des sévices. Il aurait usé de son «influence spirituelle» sur ces trois femmes, pour leur faire subir des séances d'exorcisme ou il mimait l'acte sexuel.

1. Cette communauté intégriste proche des milieux d'extrême droite, en rupture avec l'Église catholique depuis 1988, compte 600 prêtres dans le monde, dont 150 en France.

### Policiers blessés à La Réunion: information judiciaire ouverte

Âgé de 22 ans et soupçonné de s'être radicalisé, il avait tiré, jeudi, sur des policiers venus l'interpeller ainsi que sa mère à Saint-Benoît, sur l'île de La Réunion: une information judiciaire (pour tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste criminelle) a été ouverte dimanche par le parquet antiterroriste, et deux mandats d'amener ont été délivrés en vue de leur mise en examen.

## ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2017 Une journée en campagne

### ▶ LE PEN ET MACRON SE RENDENT COUP POUR COUP

Marine Le Pen et Emmanuel Macron se sont rendus coup pour coup hier par meetings et médias interposés. A six jours du second tour, la journée du 1<sup>er</sup> mai a été l'occasion pour les duellistes de tenir leur dernier grand meeting de campagne – la candidate du Front national en Seine-Saint-Denis, celui d'Emmanuel Macron à Paris – avant de s'affronter à nouveau dans la soirée, à distance, sur les plateaux de télévision. A la mi-journée, devant plusieurs milliers de ses partisans réunis au Parc des Expositions

de Villepinte, Marine Le Pen avait lancé la charge contre son rival, affirmant que «sa philosophie, c'est En marche ou crève!» La réplique n'a pas tardé. Devant plusieurs milliers de ses soutiens rassemblés à La Villette, Emmanuel Macron a estimé que son adversaire «a parfaitement résumé la situation»: «En marche, c'est nous!», a-t-il lancé, laissant ainsi entendre que «crève», c'est l'extrême droite. Un échange qui faisait suite à un week-end très tendu entre les deux finalistes de l'élection présidentielle. Chacun s'est ainsi revendiqué «du peuple», Marine Le Pen se dé-

fendant par exemple dans une interview sur France 2 d'être «une héritière [...] née dans un château», ce dont l'avait accusé son rival: «Je me sens du peuple, je suis au milieu de lui». Mais ils se sont aussi affrontés sur d'autres terrains: Emmanuel Macron a ainsi mis en garde contre le danger de l'extrême droite, par le biais d'une visite dimanche au Mémorial de la Shoah à Paris, et en venant fleurir hier matin la plaque en mémoire de Brahim Bouarram, un jeune Marocain tué dans la Seine par des militants proches de l'extrême droite en 1995. Une façon d'«utiliser» les commémorations «pour

essayer de faire passer des messages moraux» hostiles au FN, a fustigé Marine Le Pen.

### ▶ BORLOO VEUT «AIDER» MACRON

L'ancien ministre et ancien dirigeant centriste Jean-Louis Borloo s'engage «à fond» derrière Emmanuel Macron, qu'il veut «aider» car c'est «le seul catalyseur du choix de l'avenir», a-t-il annoncé dans un entretien au *Journal du dimanche*. Il se dit «prêt à [se] retoucher les manches deux ou trois ans pour donner un coup de main.» Tout en affirmant n'être «candidat à rien».